

**État-nation et migrations en Afrique de l'Ouest : le défi de la
mondialisation**

Papa Demba Fall

—

Draft Article of the Migration Without Borders Series

**29 October 2004
UNESCO**

État-nation et migrations en Afrique de l'Ouest : le défi de la mondialisation¹

Papa Demba FALL

Laboratoire de Géographie de l'Institut fondamental d'Afrique noire Ch. A. D
Université Cheikh Anta Diop de Dakar (SÉNÉGAL)

À la faveur de la mondialisation, des secteurs comme l'informatique, les télécommunications, le tourisme, etc. raccordent de plus en plus le continent africain au reste du monde alors que les législations nationales restent figées en ce qui concerne la libre circulation des personnes.

Un tel décalage résulte d'une interprétation à la fois courante et erronée qui réduit la mondialisation à une seule dimension : la circulation des biens et des capitaux. De fait, l'orientation plutôt matérialiste de l'implication africaine dans le processus tranche très nettement avec le peu d'attention accordé à la citoyenneté sans frontières qui est une composante fondamentale de la globalisation. Elle ne tient également pas compte des leçons de l'histoire, notamment de l'apport décisif de la migration internationale au développement de pays prospères comme la Côte-d'Ivoire, le Gabon, l'Afrique du Sud, etc.

Largement documentée dans les pays du Nord, la réflexion sur la « virtualisation » ou la suppression des frontières africaines est encore relativement timide car les États n'ont pas encore tout à fait pris conscience de la nouvelle donne.² Des organisations régionales comme la CEDEAO ont certes adopté des mesures destinées à faciliter les mouvements de personnes (Adepoju 2001) mais la réalité reste fort éloignée des déclarations d'intention.³

Le constat est d'autant plus paradoxal que le concept d'État-nation qui justifie les restrictions en matière de liberté de circulation, outre qu'il est largement entamé par la prégnance du capitalisme financier et commercial, s'applique difficilement à la plupart d'entre eux.

¹ L'analyse s'inscrit dans la perspective de D. Samb (2000) qui a relevé le caractère ancien de la mondialisation qu'il définit comme « *l'extension à l'échelle de la planète d'un processus complexe et inégal d'unification de l'économie de marché, de tous les segments des activités traditionnelles des nations et des États...* ». Il note, à propos de l'Afrique, que la première manifestation du phénomène remonte à la traite atlantique, c'est-à-dire au XVI^e.

² Ceci s'explique sans doute aussi par le fait que l'idée d'unité ou d'union européenne remonte au XVII^e siècle tandis que celle d'unité africaine ou « panafricanisme » a été assez tardivement codifiée. Voir notamment Kwame Nkrumah, *Africa Must Unite*, London : Heinemann, 1963.

³ Une des recommandations du Parlement de la CEDEAO réuni en février 2004 est *la création d'un observatoire chargé de faire l'inventaire périodique des « pratiques anormales » en matière de libre circulation des personnes, du droit de résidence et d'établissement dans l'espace communautaire*. Ces droits sont consacrés par le Protocole approuvé en mai 1978 par la Conférence des Chefs d'États et ratifié par tous les États membres dès 1980. Si le visa d'entrée est supprimé dans tous les pays, seuls huit d'entre eux, soit la moitié des membres de l'institution communautaire, ont imprimé et mis en circulation le Carnet de voyage de la CEDEAO.

En choisissant comme cadre de référence la partie occidentale du continent africain et en mettant un accent particulier sur l'examen approfondi du cas du Sénégal, la présente contribution dresse un état de lieux de la circulation migratoire en Afrique de l'Ouest. Son ambition est de montrer que la citoyenneté doit nécessairement être reformulée à l'aune des pratiques transnationales de plus en plus répandues dans la migration de longue distance et de la mondialisation.

La première partie de la contribution proposera, pour la région étudiée, une (re)lecture actualisée de la question des frontières. Plutôt que de s'interroger sur le bien-fondé des limites territoriales, notre propos vise surtout à répondre à une question simple : pourquoi les Africains en général et les Sénégalais en particulier, qui n'ont connu les frontières qu'au début du XX^e siècle, ne seraient-ils pas plus disposés que les autres régions du monde à accepter l'idée de suppression des frontières?⁴ Par quels mécanismes les dérives identitaires ou nationalistes post-coloniales ont-elles pris le dessus sur la porosité d'espaces naguère marqués par la libre circulation des hommes avant et pendant la période coloniale ?

La deuxième partie de la contribution examinera les pratiques transfrontalières relevées dans la partie ouest-africaine. Dans cette perspective, trois axes d'analyse seront retenus :

- la permanence de flux migratoires et d'espaces d'échanges insensibles aux limites territoriales actuelles ;

- la liberté de mouvement qui diminue la pression sociale dans les zones de départ en même temps qu'elle limite la propension des migrants à s'implanter définitivement dans les zones d'accueil ;

- l'émergence de nouveaux territoires et de nouvelles citoyennetés qui sont le fruit d'une « intégration par le bas ».

Enfin, la troisième et dernière partie de la contribution traite de la pertinence de l'hypothèse d'une ouverture des frontières africaines à travers la présentation des avantages et des inconvénients qui en découleraient pour le continent en général, pour le Sénégal en particulier. Quels sont les arguments qui militent en faveur d'une libéralisation des flux migratoires ? Quelles sont les craintes légitimes de la variabilité des frontières dans le temps et dans l'espace ? Quel est le degré d'adhésion des populations africaines – toujours promptes à fustiger le protectionnisme migratoire du Nord – à l'idée d'un continent sans frontières ? Comment les autorités politiques prennent-elles en charge la question et quelle place lui consacre t-elle dans les projets d'intégration régionale ?

⁴ Si le tracé des frontières africaines peut être assimilé à un travail de géomètre essentiellement effectué dans les chancelleries européennes, il n'en est pas ainsi pour le continent européen. Je pense notamment à la frontière franco-allemande qui est le fruit des guerres successives.

I- L'appropriation des frontières par l'État post-colonial

Une idée à la fois tenace et répandue veut que les frontières africaines datent de la Conférence de Berlin.⁵

Créations *ex-nihilo* (1885-1910), les entités politiques nées de la colonisation résultent de bricolages exogènes et ne sont nullement, du moins à l'origine, l'expression d'une commune volonté de vivre ensemble comme l'illustrent la crise ivoirienne et le génocide rwandais.

Longtemps critiquée, la frontière coloniale est aujourd'hui largement assimilée et revendiquée par les Africains qui ont fini par s'identifier à elle. Avec le temps, la frontière est devenue un marqueur identitaire et un élément du bagage mental des populations dont les moments forts d'expression sont les joutes sportives continentales.

I. 1- De l'origine des frontières africaines

Ayant connu peu de changements depuis 1910, le « partage de l'Afrique » a surtout été critiqué pour le caractère fantaisiste du tracé des frontières qui ne tiennent pas compte du continuum ethno-démographique. Les deux groupes ouest-africains qui illustrent le mieux cette situation sont les Peuls que l'on retrouve, sous des appellations différentes, sur toute la bande allant du Sénégal à l'Adamaoua et les Touaregs aujourd'hui disséminés dans six pays (Mali, Burkina-Faso, Niger, Algérie, Libye, Tunisie).



Carte 1. Le « pays » touareg

⁵ Convoquée à l'initiative du chancelier Bismarck, la conférence qui s'est tenue du 15 novembre 1884 au 26 février 1885 a réuni les représentants de quatorze nations. Si son objet principal était le traité anglo-portugais, elle marque un tournant important dans l'histoire de l'Afrique dans la mesure où elle fixe les règles du jeu et les conditions du partage en même temps qu'elle permet de conclure une série d'accords bilatéraux notamment sur des litiges frontaliers franco-allemands et la reconnaissance de l'État indépendant du Congo.

L'actuelle configuration géopolitique du continent est certes le résultat de remodelages territoriaux ou arrangements frontaliers entre les puissances occupantes (Zidouemba 1977) mais, il importe de relever, quelle que soit la zone géographique considérée, que des formations politiques – de type acéphale⁶ ou à forme d'État (empire Almoravide,⁷ royaumes de Ghana, Sosso, Mali et Songhaï⁸) – se sont succédé en Afrique bien avant l'arrivée du colonisateur. Les renseignements fournis par les chroniques arabes et la tradition orale ne sont cependant pas suffisamment précis pour permettre de dresser une cartographie exacte des aires précoloniales de souveraineté (Jolly 1989 ; Cuoq 1985 ; Fall 1982).

En adoptant le principe d'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, les pères fondateurs de l'OUA ont privilégié le statu quo et cherché à juguler les remises en cause qui ouvriraient la voie à de graves conflits.⁹ Cependant, près d'un quart de siècle après, non seulement ils n'ont pas mis fin aux conflits latents mais ils ont annihilé le rêve fédéraliste fondé sur l'exaltation de la proximité culturelle (Nkrumah 1963 ; Diop 1982).¹⁰ En effet, le combat pour la « ré-africanisation » du continent n'a jamais produit de résultats tangibles en raison notamment de l'opposition de forces puisant l'essentiel de leurs ressources dans le renforcement de la souveraineté nationale et dans l'attachement aux relations économiques privilégiées avec l'ancienne puissance coloniale.

Si la colonisation a initié le processus de transformation des « frontières zones » en « frontières lignes » (Dubois et *al.* 2000), les États post-coloniaux ont contribué à en faire des barrières notamment depuis la « balkanisation »¹¹ de la partie occidentale du continent. En effet, ceux-ci se sont employés à légitimer des territoires naguère animés par des dynamiques d'échanges que la colonisation n'a jamais pu réguler ou régenter.

⁶ Cette forme d'organisation est caractéristique des zones forestières et désertiques où le rapport à l'État moderne est aujourd'hui conflictuel. Tel est le cas, au Sénégal, de la région de Casamance.

⁷ Dynastie musulmane berbère qui régna sur le Maroc, une partie de l'Algérie et de l'Espagne de 1055 à 1147. Elle sera détrônée par les Almohades qui ont considérablement étendu les limites de l'empire. Un des groupes les plus influents dans l'expansion de cet empire est celui des *Lamtuna* (hommes voilés) du haut Niger plus connus sous le nom de Touaregs.

⁸ L'aire des quatre plus grands empires ouest-africains correspond peu ou prou aux territoires des États réunis au sein de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest).

⁹ Cette option que l'on peut qualifier de sage consacre la victoire du *groupe de Monrovia* (Côte-d'Ivoire, Ethiopie, Sénégal, Tunisie) sur le *groupe de Casablanca* (Algérie, Ghana, Guinée, Mali). Fondée le 25 mai 1963 par 32 pays, l'OUA (devenue Union africaine en mars 2001) regroupe l'ensemble des pays du continent à l'exception du Maroc qui a quitté l'organisation en raison de ses prétentions sur le Sahara occidental

¹⁰ Parmi les conflits frontaliers qui ont marqué les esprits, on citera la revendication de l'Agasher par le Mali et le Burkina Faso et la question de la bande d'Aozou qui opposa le Tchad à la Libye.

¹¹ En référence à la division en cinq États, au lendemain de la Première Guerre, de la région des Balkans jadis unie sous l'autorité des Turcs ottomans entre le XIV^e et le XIX^e s.

Source de tracasseries, le symbole fort de cette option est le poste-frontière dont le passage constitue une véritable épreuve depuis le début des années 60 qui marquent un tournant dans l'exaltation quasi obsessionnelle d'un sentiment nationaliste improvisé de toutes pièces.

L'État post-colonial s'est essentiellement appuyé sur des raisons sécuritaires pour distiller l'idée de patrie qu'il faut défendre à tout prix. Ses principaux relais sont alors l'Armée dont la mission principale est la défense de l'intégrité physique du territoire et le Parti unique chargé de fédérer, dans un même élan, toutes les composantes (ethniques) de la « Nation une et indivisible » (sic).

En rapport avec le souci de plus en plus partagé « de préserver le territoire de toute invasion », la fortification ou l'électrification récente des frontières (Afrique du Sud, Zimbabwe) constitue un précieux indicateur des atteintes portées à la libre circulation sur le continent africain.

La centralité des frontières dans la genèse de l'État africain peut être illustrée par le cas du Sénégal¹² qui est, à maints égards, représentatif de la situation continentale (Zidouemba 1994 ; Thiam 1996 ; Diakhaté 1996 ; Kane 2003) :

- petit pays du point de vue de sa superficie, le Sénégal renferme toute la gamme de frontières identifiées à l'échelle de la planète : des frontières naturelles (cours d'eau comme le fleuve Sénégal), des frontières artificielles « allant à travers champs » et des frontières maritimes ;

- trois protagonistes sont impliqués dans le tracé des limites territoriales du Sénégal : les frontières avec la Guinée-Bissau et la Gambie ont été respectivement négociées avec le Portugal et le Royaume-Uni tandis que les remodelages territoriaux dictés par la délimitation des colonies du Soudan (actuel Mali), de la Guinée et de la Mauritanie ont été influencés par les rivalités entre acteurs civils et militaires français. Il résulte des nombreux remaniements frontaliers que les limites du territoire sénégalais ont connu d'importantes variations au cours de sa jeune histoire;¹³

¹² D'une longueur totale de 2613 kilomètres, les frontières terrestres sont ainsi décomposées : 813 kilomètres avec la Mauritanie, 470 avec le Mali ; 290 avec la Guinée-Bissau, l'enclave gambienne a une longueur de 750 km et 290 km avec la République de Guinée.

¹³ Le Sénégal contemporain est fort différent de ce que fut le territoire sous la colonisation. On notera à titre d'exemples que :

- le décret du 1^{er} novembre 1854 faisait de Gorée et des établissements du sud (Casamance, Saloum, Rio Pungo et Méllacorée) une colonie distincte du Sénégal ;
- le démembrement du Soudan français du 1^{er} octobre 1899 accordait au Sénégal onze cercles aujourd'hui situés dans l'actuel Mali ;
- Bien qu'érigées en colonie en 1902, les Rivières du sud dépendaient du Sénégal ;
- la frontière avec la Mauritanie a fait l'objet de deux modifications en 1905 et 1933 ;
- la frontière avec la Guinée a été modifiée en 1915 et 1933.

Pour plus de détails sur le sujet, voir : Marcel Chailley, *Histoire de l'Afrique occidentale française*. Paris : Berger-Levrault, 1968 ; C. W. Newbury, "The formation of the government general of French West Africa", *Journal of African History*, 1960 (1) :11-128 ; Fadel Kane, « L'établissement des frontières du Sénégal » (: 163-186), in : DIOP M.-C. (dir.), *La société sénégalaise entre le local et le global*. Paris : Karthala, 2002.

- le caractère purement politique des frontières sénégalaises s'exprime dans la désagrégation de communautés historiquement liées : les Soninké écartelés entre le Mali, le Guidimakha mauritanien et le région de Bakel au Sénégal, les populations wolof et mandingue qui se retrouvent de part et d'autre de la frontière sénégalogambienne ;

- la non-matérialisation des frontières coloniales et/ou la remise en cause des textes de base par les voisins ont produit, dans la période récente, des conduites différentes dans la gestion des frontières sénégalaises :

▫ 26 des 28 villages de la région de Kantora revendiqués par la Gambie lui ont été cédés en 1976 ;

▫ la frontière maritime avec la Guinée-Bissau a fait l'objet d'un arbitrage par la Cour internationale de justice;¹⁴

▫ des prétentions territoriales de part et d'autre du fleuve Sénégal ont conduit au conflit meurtrier d'avril 1989 avec le voisin mauritanien.

Du fait de la place qu'il a occupé dans la Sénégalie historique et des relations anciennes avec les différentes parties du continent, le Sénégal actuel est, au plan démographique, le produit de la rencontre de groupes ethniques venus d'horizons différents (Diouf 1994 ; Guèye 1990). Favorisées par la tradition d'accueil des autochtones, les migrations consécutives aux recompositions politiques et sociales de l'espace ouest-africain s'inscrivent dans une continuité qui a fini par donner du sens à la notion de *téranga* (hospitalité vis-à-vis des étrangers) qui est revendiquée comme la marque distinctive du peuple sénégalais.

Si l'évolution récente ne contredit pas la pérennité de la tradition d'ouverture et d'intégration des migrants (Lefebvre 2003), il faut reconnaître que depuis l'accession à l'indépendance, la liberté de circulation a été soumise à des contrôles dictés par des crises ponctuelles : éclatement de la Fédération du Mali, tensions politiques avec le régime de Sékou Touré, guerre d'indépendance du PAIGC, etc. Il reste que l'absence d'obstacle naturel rend difficile tout contrôle des frontières dont la perméabilité est avérée : pas de relief, pas de fleuve infranchissable encore moins de grande forêt.

La crise sénégalogambienne d'avril 1989 illustre bien l'idée selon laquelle la transformation des frontières en « barrières » reste une entreprise difficile pour l'État post-colonial. En effet, au plus profond du conflit entre les deux pays et en l'absence de toute disposition politique efficace, seule l'implication des guides religieux – dont les liens remontent à l'islamisation du sud du Sahara – a permis de ramener le calme ou sauver les vies de milliers d'individus alors présents sur le territoire du voisin. C'est aussi dans le même esprit que s'inscrit, bien avant la reprise des relations officielles, la poursuite des pèlerinages de communautés mauritaniennes ou sénégalaises affiliées à des chefs confrériques installés de part et d'autre du fleuve.

¹⁴ Le conflit est lié à la découverte d'indices de pétrole off-shore. Voir : Habib Gherari, « La sentence arbitrale du 31 juillet 1989 entre la Guinée-Bissau et le Sénégal », *RADIC*, mars 1991 : 41-60.

I. 2- Aux sources du protectionnisme migratoire africain

Les réserves des États post-coloniaux vis-à-vis de la libre circulation trouvent leurs origines dans l'absence de soubassement historique des entités politiques et le manque de culture démocratique qui exclut toute participation des migrants au débat politique.

Les thèses les plus couramment avancées par les partisans du contrôle territorial sont essentiellement de trois ordres : la baisse des recettes douanières ou le développement de la contrebande qui est considérée comme un fléau pour l'économie nationale, la délinquance étrangère et l'exode des cerveaux.

Si de tels arguments ne pèsent pas lourds devant les effets bénéfiques de la libre circulation, ils s'expriment encore dans la formule « ... *sans préjudice à la responsabilité dévolue aux autorités compétentes des États membres* » qui occupe une place de choix dans les accords internationaux.

L'approfondissement de la crise économique et sociale a largement contribué au renforcement du protectionnisme migratoire (Bredeloup 1995 ; Afolayan 1998 ; Fall 1999-2000 ; Amaïzo 2002 ; Coquery-Vidrovich & al. 2003) dont les causes sont variables d'un pays à un autre. Elles peuvent relever d'un seul phénomène ou de la conjugaison de différents facteurs dont les plus visibles sont :

- la croissance du secteur informel et/ou l'aggravation de la pauvreté qui fait du migrant un bouc émissaire commode (Guinée Équatoriale) ;
- la montée de la violence et de la xénophobie qui est source d'instabilité politique (Côte-d'Ivoire) ;
- les replis ethniques ou identitaires qui remettent en cause les projets régionaux d'intégration (Afrique du Sud).

Autant la spécialisation régionale et l'impossibilité de vivre en autarcie ont favorisé des mécanismes d'échanges de marchandises, autant le volet humain de l'interconnexion des espaces a très peu attiré l'attention des hommes politiques. Il en résulte qu'en dépit des conditions difficiles de réalisation de la migration sur le continent, les mouvements de population prennent une forme spontanée. Ils trouvent leur essence dans l'attachement de communautés arbitrairement divisées par les frontières à renouer le cordon ombilical qui constitue leur lien naturel mais aussi dans la volonté d'individus pris isolément de réaliser leur dessein dans des espaces dont la jonction est antérieure à l'État-nation.

II- Dynamiques transfrontalières et recompositions territoriales en Afrique de l'Ouest

Malgré la politisation des espaces et la crispation qui procèdent de la crise ou des dérives identitaires, la porosité historique de l'Afrique se poursuit en dehors de tout cadre institutionnel.¹⁵ La connexion des espaces qui en résulte est lisible tant au niveau des dynamiques spatiales que des pratiques quotidiennes qui coïncident rarement avec le cadre étatique (Bach 1991; Igué 1995; Traoré & Bocquier 1998 ; Mbembé 1999 ; Bonte 2004).

II. 1 - La réglementation d'État en matière de circulation

Soumise à un contrôle relativement rigoureux tant sous l'administration coloniale qu'après les premières années d'indépendance, la liberté de circulation a connu de grands progrès. En effet, les dispositions législatives se sont assouplies au fil des années sous l'effet des acquis démocratiques et de la conformation à la législation internationale (Goundiam 1980). Ainsi, dans la totalité des états d'Afrique de l'Ouest, les nationaux ne sont plus assujettis à des obligations tels que le versement d'une consignation dans les caisses du Trésor public ou l'autorisation préalable de sortie du territoire.¹⁶

Les mesures adoptées par les institutions supranationales restent le plus souvent lettre morte dans la mesure où chaque pays se réserve le droit de réglementer l'accès à son territoire. Il en résulte que la législation applicable aux étrangers varie d'un pays à un autre conduisant ainsi à des stratégies de contournement voire une « informellisation » de la mobilité.

Pour bon nombre de migrants, l'obtention d'une carte de séjour dans le pays d'accueil ne les met pas à l'abri de tracasseries de la part des services de contrôle de l'immigration d'autant que celle-ci est précaire et révoquant à tout moment (Fall 2003).¹⁷

Le témoignage recueilli au cours d'une précédente recherche est édifiant sur la fragilité de la condition migratoire en Afrique :

« ...C'est vrai que les choses ne marchaient pas comme avant. Un chef de chantier s'en aperçoit mieux... Quand j'ai compris qu'on me faisait la guerre, j'avais décidé d'ouvrir ma propre entreprise avec un Gabonais qui devait en être le directeur. J'ai versé une caution de trois millions... Je suis venu à Dakar pour chercher mes enfants qui pouvaient travailler avec moi... De retour au Gabon, j'ai eu des problèmes... L'Aéroport avait été confié à Marie-Louise ; elle est Fang... Les Fangs sont méchants... J'ai été gardé onze jours à la police de l'Aéroport quand

¹⁵ Deux rencontres ouest-africaines se sont récemment tenues sur la question : le séminaire sous-régional sur *Le concept de pays-frontières* de Sikasso, 4-7 mars 2002 et le Workshop of The Centre for African Regional Integration and Border Studies at The Institute of Advanced Legal Studies, University of Lagos, December, 10-12th, 2002.

¹⁶ Instituée au Sénégal par la loi 65-11 du 4 février 1965, l'autorisation préalable a été supprimée en 1981. Elle stipulait que « les Sénégalais qui se seront rendus ou auront tenté de se rendre à l'étranger sans avoir obtenu le visa de sortie délivré par la direction de la sûreté nationale seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 20 000 à 1 200 000 francs. En cas de nouvelle infraction dans le délai de cinq ans la peine sera toujours prononcée ».

¹⁷ Dans le jargon des Sénégalais vivant en République de Guinée, les fonctionnaires vivant du racket des migrants sont ironiquement appelés « Petit Mamadou » (Fall, 2003).

je suis revenu le lundi payer 35 000 F parce que ma carte de séjour était périmée d'un jour... J'avais laissé à Lambaréné deux voitures de marque ISUZU, ma retraite et mes trois millions... Je veux aller là-bas pour les récupérer. J'ai tout essayé mais ce n'est pas possible... J'étais presque fou au début ; ce sont mes amis qui m'ont calmé mais je n'ai pas oublié ». (Interview de M. Mbengue migrant expulsé du Gabon en 1984, Dakar-Guédiawaye, 1998).

Largement influencés par la situation économique du pays hôte, les conflits liés à la migration interafricaine sont souvent imprévisibles. Leur dénouement heureux se fonde plus sur les relations privilégiées entre autorités politiques des pays concernés que sur les conventions internationales ou régionales (Fall 1999-2000).

II. 2- La mobilité en Afrique de l'Ouest : entre ruptures et continuités

Indifférentes aux frontières politiques et aux zones monétaires, trois aires d'échanges sont aujourd'hui identifiables à l'échelle de la partie occidentale du continent. Celles-ci sont animées par des groupes ethniques dont les traditions commerçantes se sont professionnalisées au fil des siècles :

1. le pôle du Golfe du Bénin (Nigeria, Cameroun, Tchad, Niger, Bénin) est contrôlé par trois groupes : les Haoussa-Kanouri, les Ibo dont le centre actif est Cotonou et les Yoruba qui développent leurs activités jusqu'au Sénégal ;
2. le bloc central est contrôlé par les groupes Fan et Dioula. Il est articulé autour de la Côte-d'Ivoire, du Ghana, du Togo, du Burkina Faso et l'est du Mali et a pour principal moteur le commerce du bétail ;
3. le secteur ouest, qui correspond peu ou prou à la Sénégalie historique, fonctionne à l'image de la zone de contact entre le Sahel et la savane. Il est structuré autour du groupe Mandingue également désigné sous le terme de Dioula.

Les flux migratoires contemporains épousent les contours de la dynamique spatiale marquée par l'attrait des zones côtières (carte 2). Ils sont inspirés à la fois par les axes historiques de circulation des produits (Barry & Harding 1992) et le schéma colonial d'aménagement régional qui a peu évolué (Seck 1970).



Carte 2. L'espace migratoire ouest-africain (Pourtier, 1994)

Dans le cas du Sénégal, la ville de Saint-Louis est l'incarnation de la dynamique d'échanges et de brassage de groupes qui ont fini par se définir non plus par rapport à leur origine mais par rapport à la culture propre de la cité¹⁸.

Perpétuant les traditions de l'espace sénégalais et de l'empire colonial français, le Sénégal indépendant semble avoir opté, au contraire de beaucoup de pays de la sous-région, pour le laissez-faire en matière de circulation des hommes. En effet, hormis les situations d'exception évoquées plus haut, le contrôle aux frontières reste relativement lâche.

Les mouvements transfrontaliers vers le Sénégal (REMUAO 1997) sont essentiellement structurés autour de deux unités spatiales :

- les points de passage ou de rupture de charge que sont Kidira et Kayes pour le Mali, Karang, Farafénié, Bounkiling et Médina Yorofoula pour la Gambie, Saldé et Bakel pour la Mauritanie, Fongolimbi pour la République de Guinée, Dioulacoulon, Tanaf, Nyassa pour la Guinée Bissau ;

- les couloirs d'échange dont les têtes de pont sont des villes frontalières qui polarisent des espaces situés bien au-delà de leur territoire national. Les axes les plus importants sont : Kaolack-Banjul qui s'inscrit dans l'intégration historique favorisée par l'ancien royaume du Saloum, Tambacounda et Kayes qui doivent beaucoup au chemin de fer Dakar-Bamako, Rosso-Sénégal et Rosso-Mauritanie qui offrent l'allure d'une ville double, Kédougou-Mali et Ziguinchor-Bissau qui sont situés à la frontière sud.

¹⁸ Le vocable *doumou Ndar*, littéralement fils de Saint-Louis, s'applique spécifiquement aux populations de la porte d'entrée de la colonisation française en Afrique noire, ancienne capitale du Sénégal et de la Mauritanie respectivement jusqu'en 1957 et 1960. On ne dit pas *doumou* Ndakarou (Dakarois) ou *domou* Kaolack (Kaolackois), etc.



Carte 3. Les dynamiques transfrontalières au Sénégal

La spontanéité des migrations inter-africaines constitue une preuve tangible de l'intégration informelle des terroirs et des communautés africaines. En Afrique de l'Ouest, ce type d'exode s'est toujours exprimé sous la forme de migrations saisonnières. Deux exemples sont significatifs à cet égard :

- les Mossi de l'ancienne Haute-Volta qui ont largement contribué à l'expansion de la culture de l'arachide au Sénégal par un apport déterminant de main-d'œuvre lors des récoltes (David 1980) ;
- les pérégrinations des Peul Wodaabe du Niger jadis limitées au Ghana qui se sont récemment étendues aux grandes métropoles comme Abidjan, Lagos et Dakar où ils vont proposer, une fois par an, leur savoir ésotérique aux populations des pays visités.¹⁹

Outre le profit tiré des migrations transfrontalières par les pays d'accueil, la liberté de mouvement qui en constitue le socle réduit la pression dans les zones de départ et la tentation d'implantation durable ou définitive dans les zones d'accueil. Leur rôle est également primordial dans le maintien de l'équilibre environnemental et politique des régions concernées. D'autre part, la conscience qu'ont les acteurs de la migration de longue distance d'appartenir à de nouveaux territoires est à l'origine de recompositions identitaires qui sont constitutives de nouvelles citoyennetés.

Un tel cosmopolitisme prend parfois l'allure d'une défiance vis-à-vis de l'État-nation jugé incapable de répondre à la demande sociale en denrées de

¹⁹ Elisabeth Boesen, « Nomadisme et modernité : Les Fulbe-Wodaabe entre pastoralisme et culture mondiale », Communication personnelle de l'auteur.

première nécessité, en documents administratifs, etc. singulièrement dans les zones isolées ou marginales. Ainsi, entre Kédougou au sud du Sénégal et Labé en Haute Guinée, les échanges commerciaux et démographiques constituent, en plus de leur caractère séculaire, une réponse à l'éloignement de l'État central. Nous avons récemment observé à la frontière sénégal-mauritanienne que selon les circonstances, les riverains « enfilent » la nationalité de l'un ou de l'autre pays pour s'approvisionner en appareils électroménagers ou pour rendre visite à un « frère », etc.

Fortement ancrés dans l'histoire, les réseaux transfrontaliers sont l'expression des efforts populaires de reconstruction du territoire et de la société par la culture locale. Ils constituent autant de prémisses d'adhésion ou de consolidation à des espaces supranationaux dans le cadre du dialogue instauré par des populations « victimes » d'un découpage territorial fortuit (Lambert 1998 ; Bennafla 1999 ; Raison 1983-84). Les tentatives politiques de reprise en main de la situation sont le plus souvent vaines ; elles butent sur l'enracinement spatial et culturel de pratiques séculaires (Traoré & Bocquier 1998) dont la traduction en acte constitue un des défis majeurs du développement durable de l'Afrique.

III- Vers une Afrique sans frontières : quelques éléments du débat

Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire africaine, la circulation des hommes et des biens apparaît comme une constante bâtie autour de courants d'échanges dont la visibilité est commandée par la complémentarité régionale.

Contrairement à une idée répandue, cette logique n'a pas été inversée par la colonisation même si elle l'a réorganisée en fonction de ses objectifs et de ses méthodes : travail forcé (Fall 1993), affectation de fonctionnaires africains (Fall 2003), etc. Du reste, si le colonialisme a créé les nationalismes, c'est aussi sous la colonisation française que l'Afrique de l'Ouest a connu sa seule véritable expérience d'intégration politique, en l'occurrence avec les huit États réunis au sein de l'AOF (1895-1958).²⁰ En effet, le système éducatif colonial a jeté les bases d'une conscience supranationale dont se sont réclamés certains hommes politiques comme le premier Président du Dahomey (actuel Bénin):²¹

« S'il advenait que les uns et les autres, vous vouliez décider que je suis un étranger à Dakar, à Bamako ou à Ouagadougou, je vous dirais que c'est peine

²⁰ C'est le 13 juin 1895 que Camille Chautemps présente le décret organique instituant un Gouvernement général de l'Afrique occidentale française. Cf. Henri Chevans, *Mise en valeur de l'AOF*. Paris : F. Alcan, 1907.

²¹ L'École normale William Ponty est le fleuron du système éducatif « aofien ». Le discours du Directeur dudit établissement prononcé en 1964, à l'occasion de la cérémonie de remise des prix, relève que « si la belle idée d'unité africaine se réalise un jour, ne sera-ce pas un tout petit peu du fait que bon nombre de dirigeants de l'Afrique ont étudié ensemble, dans ces vieux bâtiments de Ponty, se sont proménés ensemble, un livre à la main sous ces ombrages » (Ruth Schachter Morgenthau cité par Joseph Roger de Benoist).

perdue : je suis à Bamako chez moi, et vous n'y pouvez rien », (Émile Derlin Zinsou, Bamako 1959).

Les appels à l'unité et au panafricanisme – qui ont immortalisé bien des leaders politiques africains – ayant échoué en raison de l'opposition de forces centrifuges, la « balkanisation de l'AOF » a vite repris le dessus sur plus d'un quart de siècle de vie commune.

III. 1- La lente gestation de l'idée d'intégration : entre le discours et la réalité

La question de l'ouverture des frontières reflète l'opposition de points de vue notée à l'échelle planétaire entre pays riches et pays démunis. Les premiers crient à l'invasion qu'il faut arrêter à tout prix tandis que les seconds fustigent le protectionnisme qui gagne toujours plus de place dans les « pays frères » (Pérouse de Montclos 1999 ; Bredeloup 2003).

En contradiction avec le principe de solidarité qui constitue l'élément central de la culture négro-africaine, les positions des deux camps sont révélatrices de la prégnance des égoïsmes nationaux qui ont longtemps réduit les projets d'intégration à des vœux pieux.²²

Bien que l'évolution soit encore très loin du dessein nourri par les chantages de l'unité africaine, l'érosion progressive de l'État-nation et la certitude que « l'Afrique ne peut s'en sortir avec les micro-États » ont largement contribué aux avancées récentes dans le domaine de l'intégration continentale.

Les premières tentatives de regroupement à l'échelle régionale trouvent leurs origines dans la généralisation de la crise économique et le brouillage des statuts migratoires qui transforment des pays traditionnellement dits d'accueil en foyers d'émigration ou vice versa.

Focalisées au début sur la dimension économique de l'intégration, les organisations régionales ont pendant longtemps relégué la libre circulation des hommes au second plan. La dissociation de ces éléments est manifeste au sein de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale où, en dépit des nombreux instruments juridiques signés ou ratifiés par les pays membres, des pays comme le Gabon ou le Zaïre ont procédé, de manière délibérée, à l'expulsion de ressortissants de l'UDEAC.

Créée en vertu du Traité de Lagos du 28 mai 1975, la CEDEAO a longtemps marqué le pas dans son ambition de création d'un espace économique ouest-africain. Dictée par la « nécessité d'accélérer le processus d'intégration », la révision dudit traité survenue en 1993 apparaît comme une dénonciation du retard accusé par certains pays non seulement dans le domaine de la libre circulation mais aussi dans la réalisation d'infrastructures nationales devant être connectées les unes

²² Le préambule de l'Union africaine rappelle que celle-ci « s'inscrit dans la lointaine et vieille aspiration des peuples africains à s'unir afin de rassembler la force de leurs énergies et organiser le rythme d'une vie communautaire dans le respect mutuel, la compréhension réciproque et pour l'intérêt de chacun et de tous ».

aux autres (routes transnationales Nouakchott-Lagos et Dakar-N'Djaména ou d'interconnexion), etc.²³

Initié depuis plus d'un quart de siècle, le projet d'intégration régionale butte encore sur des égoïsmes nationaux. On observera, au plan sous-régional, la conjugaison des efforts pour l'aménagement du fleuve Sénégal – qu'aucun des pays pris isolément ne pouvait réaliser à lui seul – ne s'est pas accompagnée de dispositions pragmatiques allant dans le sens d'une remise en question des frontières. L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) reste minée, au nom du principe de non-ingérence, par des querelles de répartition des eaux, des terres de cultures ou de l'énergie électrique, etc.

Dans le même registre, on pourrait multiplier les exemples similaires en Afrique occidentale où l'introduction récente du passeport communautaire constitue un grand pas vers la consécration du droit d'accès au territoire des quinze États membres la Communauté économique des États de l'Afrique occidentale (Adepoju 2001).

Destiné à identifier le voyageur, le *passeport CEDEAO* qui prend progressivement le relais des passeports nationaux ne constitue cependant pas le sésame promis. Il a pratiquement la même valeur que la carte nationale d'identité – dont le coût d'acquisition est moindre – qui reste le document le plus utilisé aux postes frontaliers. L'un ou l'autre document doit nécessairement être couplé avec le *carnet de vaccination* qui est exigé dans bon nombre de pays.²⁴

Une appréciation plus fondée de la circulation migratoire prouve ses effets positifs à la fois pour les pays d'accueil et les bassins d'émigration. En effet, les contingents de mineurs Mozambicains ou Zambiens engagés depuis plusieurs décennies dans l'exploitation du sous-sol en Afrique du Sud tout comme les Burkinabè impliqués dans la colonisation agricole des zones forestières en Côte-d'Ivoire constituent des exemples incontestables de participation de « citoyens transnationaux » à la construction des pays-hôtes.²⁵ Mieux, l'analyse des recompositions identitaires ou stratégies d'insertion indique que les migrants font montre d'une grande volonté d'insertion dans les pays de destination et de plus de disponibilité vis-à-vis des autochtones. C'est ainsi que les Sénégalais évoluant dans le circuit commercial de Durban font de plus en plus appel à des assistantes

²³ Elle est notamment marquée par l'introduction du principe de supranationalité, la création d'institutions de contrôle et d'arbitrage de l'application des décisions (Cour de Justice, parlement, Conseil économique et social), l'harmonisation des politiques économiques et financières, la coopération politique et le financement autonome des budgets des institutions communautaires par l'introduction d'une taxe de 0,5 % sur les produits en provenance de pays-tiers.

²⁴ Il s'agit précisément du Certificat international de vaccination prouvant que le titulaire est vacciné contre la fièvre jaune, le choléra et la méningite. Les voyageurs qui ont oublié de s'en munir s'exposent à bien des tracasseries. Ils doivent alors négocier avec les services sanitaires du pays hôte auxquels ils sont souvent invités à verser un bakchich sous peine d'être refoulés.

²⁵ Pour résoudre l'épineux problème du déficit de main-d'œuvre, la Haute-Volta fut intégrée, de 1932 à 1947, au territoire ivoirien.

recrutées parmi les « filles du pays » afin de garantir leur sécurité et d'être acceptés par les populations locales. Payées entre 60 et 70 rands à la semaine, celles-ci sont aussi de précieuses initiatrices aux rudiments de la langue locale : le xhosa (Fall 2004).

Dans les zones de départ, la fécondité et la diversité des apports de la migration internationale ont largement pesé sur la prise en compte du phénomène tant chez les populations que les autorités politiques. Sous ce rapport, des travaux récents sur le Sénégal ont souligné avec pertinence les effets positifs du fait migratoire interne et externe :

- par leur aptitude à anticiper la saturation du marché de l'emploi, les migrants ouest-africains ne concurrencent nullement les autochtones à qui ils transmettent leur savoir-faire avant de se redéployer vers de nouveaux secteurs. Hier comme aujourd'hui, les migrants sont remarqués par leur capacité à dénicher et à exploiter de nouveaux filons professionnels (Fall 1999) ;

- s'appuyant sur les relations nouées de part et d'autre du fleuve Sénégal par les confréries musulmanes, Abd el Wedoud Ould Cheikh (2004) a montré que l'association de l'enseignement et de la culture de la terre dans les écoles coraniques a été introduit au Sénégal par un érudit maure du nom de Bu Kunta. Le succès tiré de ce « transfert de technologie » par la confrérie mouride a fait de ses *Cheikh* des « marabouts de l'arachide » dont le prestige dépasse aujourd'hui le cadre sénégalais (Schmidt di Friedberg 1999 ; Bava 2003) ;

- les flux financiers injectés au Sénégal par les migrants internationaux contribuent de manière significative à la réduction de la pauvreté et/ou à la reproduction des cellules familiales singulièrement en milieu rural.²⁶

III. 2- Volontarisme d'État et spontanéisme populaire : deux approches différentes

Si la « fin de territoires nationaux » et « l'archipellarisation » des communautés nationales constituent un thème d'une brûlante actualité en Europe et en Amérique, le sujet est loin de déchaîner les passions en Afrique. Une telle situation s'explique par la spécificité du continent africain où, en raison d'une prétendue prééminence des décideurs politiques, l'opinion publique a du mal à s'affirmer ou à prendre en charge les questions qui engagent son avenir. La déconnection des deux sphères se traduit par une absence de synergie entre les politiques et leurs mandants : les premiers s'arrogent le droit d'apprécier les situations ou de légiférer sur la base de leurs convictions propres tandis que les seconds sont réduits à trouver des réponses à leurs problèmes existentiels.

²⁶ Estimés à 195 milliards de F. CFA (298, 2 millions d'Euros), les transferts officiels représentent environ 1/5 du budget du Sénégal en 2003.

Tel est le cas du Sénégal où les deux protagonistes de la libre circulation évoluent séparément face à la nouvelle donne que constitue la mondialisation des espaces.

Jadis pays d'immigration, le Sénégal est devenu à l'orée des années 90, un pays d'émigration (Fall 1998). Toutefois, si l'exode constitue de nos jours le rêve le mieux partagé des Sénégalais surtout chez les jeunes, leur « ailleurs » est l'Europe ou l'Amérique du Nord et non l'Afrique.²⁷ En effet, la singularité de l'adhésion populaire à l'idée d'ouverture des frontières réside dans le fait qu'une telle revendication s'adresse plutôt aux pays du « Nord ». Cette conduite trouve sa raison d'être dans la trajectoire politique inédite du pays, en l'occurrence son traitement privilégié sous la colonisation française qui a forgé un sentiment de supériorité vis-à-vis des autres pays du continent mais aussi de rejet du Sénégalais (le *Gorgui*) naguère considéré comme un « auxiliaire du colon » dans l'espace francophone.²⁸

Face au protectionnisme des *eldorados* du « Nord », les jeunes Sénégalais n'ont d'autre choix que de recourir aux stratégies de contournement proposées par des réseaux informels pour réaliser leur dessein en Europe ou en Amérique. De telles pratiques sont évidemment lourdes de conséquences pour les nombreux candidats à l'immigration : escroqueries, naufrages, etc.

Au plan politique, l'échec des premières expériences d'intégration semble avoir longtemps émoussé la volonté des décideurs. En effet, à deux reprises, le Sénégal a tenté de conjuguer son destin avec celui de pays voisins :

- la Confédération du Mali (janvier 1959 - août 1960) fut de courte durée en raison des querelles de préséance au sommet de la nouvelle entité ;
- motivée par le souci des autorités sénégalaises de lutter contre la contrebande et des raisons sécuritaires, la Confédération de la Sénégambie (1982-1989) a butté sur la dénonciation, par les populations gambiennes, de la compromission de leurs autorités politiques qui n'y voyaient qu'un moyen de se maintenir au pouvoir.²⁹

Depuis le début des années 90, l'État sénégalais semble avoir résolument opté pour l'intégration. Cet engagement s'est certes traduit par l'ouverture d'un

²⁷ La prise en charge d'une telle revendication aurait conduit le Gouvernement du Sénégal à envisager de solliciter, auprès des autorités américaines, un statut spécial pour ses ressortissants qui se rendraient aux Etats-Unis d'Amérique. La rumeur qui s'est propagée lors de la visite de Georges Bush n'a été ni confirmée ni infirmée.

²⁸ Dans son article sur « Les étrangers et le travail au Gabon : rapatrier...unique solution ? », Constant-Félix Pambo-Loueya va beaucoup plus loin dans le mauvais rôle qui leur colle à la peau. Il note que « *c'est à partir de conquête que s'explique la présence presque exclusive des Sénégalais à la fois dans les tâches de surveillance, de contrôle voire d'encadrement des populations pour les différentes corvées, mais surtout, celles de répression* », in : Coquery-Vidrovich C. et al., vol.1, p. 336.

²⁹ Voir : Arnold Hughes, « L'effondrement de la Confédération de la Sénégambie » (: 33-59) in : M.-C. Diop (sous la direction de), *Le Sénégal et ses voisins*. Dakar : Sociétés-Espaces-Temps, 1994.

poste ministériel traitant spécifiquement de la question,³⁰ mais il reste confiné dans des discours généreux dont la portée est fort limitée. Peu visible, l'action politique dans le domaine de l'intégration se résume essentiellement à la conformation de la législation nationale aux dispositions adoptées par la CEDEAO et à la gestion au cas par cas des problèmes rencontrés par la « diaspora » dont la participation au développement local ou national est pourtant de plus en plus sollicitée.

Conclusion

Le délitement des espaces territoriaux inhérent au processus de globalisation impose une redéfinition de l'État et de la citoyenneté qui n'épargne aucun endroit de la planète. Dans cette optique, la déconstruction des cadres territoriaux africains – que l'on a naïvement cru facile en raison du caractère artificiel des frontières et la permanence de flux historiques d'échanges insensibles aux États – s'avère titanesque.

L'analyse centrée sur l'Afrique occidentale indique que les nombreux projets régionaux ou sous-régionaux qui ambitionnent de prendre en charge la nouvelle donne se heurtent à deux obstacles majeurs :

- la persistance des notions d'État fort, de souveraineté, d'intégrité territoriale, etc. qui ont pris forme lors de la mise en place de l'État-nation en particulier à l'aube des indépendances ;
- la malencontreuse dichotomie entre le volet économique et la dimension humaine qui sont indissociables dans l'optique de l'intégration.

Projeté de plain-pied dans la mondialisation, le continent africain tente timidement de s'inscrire dans le processus en cours. Des avancées significatives ont certes été accomplies dans le domaine de la circulation des biens et des capitaux mais, la libre circulation des hommes reste le parent pauvre de l'intégration régionale. Fait notable : le retard accusé par l'ouverture des frontières ouest-africaines contraste avec la dynamique de formation ou de consolidation d'espaces transétatiques par le biais de l'intégration spontanée qui relègue les initiatives politiques, en l'occurrence celles de la CEDEAO, à une lente tentative de rattrapage de l'avance prise par les populations dans ce domaine.

Dès lors que les « citoyens transnationaux » représentent l'avenir du développement durable, l'Afrique ne saurait rester sourde à l'évolution qui se dessine sous ses yeux. L'avènement de la mobilité accrue des personnes passe nécessairement par une refonte des cadres territoriaux et des législations nationales qui ne peut rester l'apanage des décideurs politiques.

Pour être conduite sans heurts, la déconstruction ou « virtualisation » des frontières africaines implique deux dispositions complémentaires : la mise en place de programmes éducatifs ou d'informations tournés vers la sensibilisation des

³⁰ Il s'agit du Ministère de l'Intégration africaine (1991) dont les attributions ont par la suite été confiées au Ministère des Affaires étrangères, de l'Union africaine et des Sénégalais de l'Extérieur.

populations et le recours à l'expertise de la société civile seule capable de fédérer la volonté politique et les aspirations populaires.

Bibliographie

- ADEPOJU A., "Overview of irregular/undocumented migration and regional cooperation in Africa," *Asian Migrant*, XII (3), July - September 1999.
- ADEPOJU A., "Foresting free movement of persons in West Africa: achievements, pitfalls and projects for intra-migration," Paper presented at IUSSP Conference in Brazil, 18-24 August 2001.
- AFOLAYAN A. A., "Immigration and expulsion of ECOWAS aliens in Nigeria", *International Migration Review*, XXII (1), 1988: 4 -27.
- AMAIZO Y. E. (cord.), *L'Afrique est-elle incapable de s'unir ? Lever l'intangibilité des frontières et opter pour un passeport commun*. Paris : L'Harmattan, 2002.
- AMSELLE J.-F. & MBOKOLO E. (éds.), *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et État en Afrique*. Paris : La Découverte, 1985.
- BACH D. C. (dir.), *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*. Paris : Karthala, 1998.
- BACH D. C., « Afrique subsaharienne : appréhender les coûts de la désintégration », *Économie prospective internationale*, 48(4), 1991 :118-135.
- BACH D. C., EGG J. & PHILIPPE J., *Nigeria, un pouvoir en puissance*. Paris: Karthala, 1988.
- BADIE B., *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*. Paris : Fayard, 1995.
- BADUEL P. R., « Le territoire d'État, entre imposition et subversion : exemples saharo-sahéliens », *Cultures & Conflits, Sociologie politique de l'International*, 21-22, printemps-été 1996.
- BARRY B., *La Sénégalie*. Paris : L'Harmattan, 1986.
- BARRY B. & HARDING L. (éds.), *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest : le Sénégal*. Paris : L'Harmattan, 1992.
- BART F. & LENOBLE-BART A., *Afrique des réseaux et mondialisation*. Paris : Karthala, 2003.
- BATHILY A., *Les portes de l'or. Le royaume de Galam (Sénégal) de l'ère musulmane au temps des négriers (VIII^e – XVIII^e siècle)*. Paris : L'Harmattan, 1989.
- BAVA S., «De la " baraka aux affaires " : éthos économique-religieux et transnationalité chez les migrants sénégalais mourides », *REMI* 19(2), 2003.
- BENMESSAOUD TREDANO A., « Intangibilité des frontières coloniales et espace étatique en Afrique », *Bibliothèque africaine et malgache*, 47, 1989 : 16.
- BENNAFLA K., « La fin des territoires nationaux ? », *Politique africaine* 73, mars 1999 : 24-49.
- BENNAFLA K., *Le commerce frontalier en Afrique centrale. Acteurs, espaces, pratiques*. Paris, Karthala, 2002.
- BENNAFLA K., « Commerce, marchés frontaliers et villes-frontières en Afrique centrale » (:137-150), in : B. Reitel, P. Zander, J.-L. Piermay et J.-P. Renard, *Villes et frontières*. Paris: Anthropos, 2002.
- BENNAFLA K., "Les frontières africaines : nouvelles significations, nouveaux enjeux", *Bulletin de l'Association des Géographes français* n° 2, 2002 :134-146.
- BENOIST R. de, *La balkanisation de l'Afrique occidentale française*. Dakar : NEA, 1979.
- BOILLEY P., « Du royaume au territoire, des terroirs à la patrie, ou la lente construction formelle et mentale de l'espace malien » (: 27-48), in : Dubois C., Michel M. & Soumille P., *Frontières plurielles, frontières conflictuelles en Afrique subsaharienne*. Paris : L'Harmattan-IHCC, 2000.
- BONTE P., « Les commerçants « Marocains » et autres dans l'Adrar mauritanien. La vocation commerciale des Maures » (: 231-250), in : Marfaing L. & Wippel S., (dir.), *Les relations*

transsahariennes à l'époque contemporaine. Un espace en constante mutation. Paris/ Berlin: Karthala-ZMO, 2004.

BOUILLON A. (éd.), *Immigration africaine en Afrique du Sud. Les migrants francophones des années 90.* Paris : IFAS-Karthala, 1999.

BOUVIER P., « Un problème de sociologie politique : les frontières des États africains », *Revue de l'Institut de sociologie*, 1972, n° 4: 685-720.

BREDELOUP S. « La Côte-d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger », *REMI* 19(2), 2003.

BREDELOUP S., « Expulsion des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain (1954-1995) », *Mondes en développement*, XXIII, 91, 1995 : 117-129.

BRUNEAU M. & DERY D. (dir.), *Géographie des colonisations : XV^e-XX^e s.* Paris: L'Harmattan, 1994.

CABOT J., « Les frontières coloniales de l'Afrique », *Hérodote* n°11, 1978 : 114-132.

CHALEARD J.-L. & POURTIER R., *Politiques et dynamiques territoriales dans les pays du Sud.* Paris : Publication de la Sorbonne, 2000.

CHAREF M., « Des hommes passerelles entre l'Europe et le Maghreb », *Hommes & Migrations* n°1242, mars-avril 2003 : 6-17.

CHEMILLER-GENDREAU M., « La contingence historique de la nation et de la nationalité » (:18 -27) in : Coquery-Vidrovich C., Goerg O., Mandé I. & Rajoanah F. (éds.), *Être étranger et migrant en Afrique au XX^e siècle. Enjeux identitaires et modes d'insertion.* Paris : L'Harmattan, 2003.

CHIME C., *Integration and politics among African States: Limitations and horizons of midterm theorizing.* Uppsala: SIAS, 1977.

CISSOKO S. M., *Tombouctou et l'empire songhay.* Paris : L'Harmattan, 1996.

COQUERY-VIDROVICH C., GOERG O., MANDE I. & RAJOANAH F. (éds.), *Être étranger et migrant en Afrique au XX^e siècle. Enjeux identitaires et modes d'insertion.* Paris : L'Harmattan, 2003.

CONTANTOPOULOU C., *Altérité, mythes et réalités.* Paris : L'Harmattan, 1999.

CUOQ J., *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIII^e au XVI^e siècle. (Bilâd al Sûdan).* Paris : Éditions du CNRS, 1985.

DAVID P., *Les navétanes. Histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégal des origines à nos jours.* Dakar : NEA, 1980.

DECRAENE P., *Le panafricanisme.* Paris: PUF, 1970.

DIAGNE P., *Pouvoir politique traditionnel en Afrique occidentale.* Paris : Présence africaine, 1967.

DIAKHATÉ M. M., « Introduction à la problématique des frontières du Sénégal », *RIPAS* n° 35-36, janvier-décembre 1996.

DIOP C. A., *L'unité culturelle de l'Afrique noire.* Paris : Présence africaine, 1982.

DIOP M.-C. (dir.), *Le Sénégal et ses voisins.* Dakar : Sociétés-Espaces-Temps, 1994.

DIOP M.-C., *La société sénégalaise entre le local et le global.* Paris : Karthala, 2002.

DIOUF M., *Le Sénégal : les ethnies et la Nation.* Paris : L'Harmattan, 1994.

DIOUF M., *L'Afrique dans la mondialisation.* Paris : L'Harmattan, 2002.

DUBOIS C., MICHEL M. & SOUMILLE P., *Frontières plurielles, frontières conflictuelles en Afrique subsaharienne.* Paris : L'Harmattan-IHCC, 2000.

DUBRESSON A. & RAISON J.-P., *L'Afrique subsaharienne. Une géographie du changement.* Paris : A. Colin, 1998.

FALL B., *Le travail forcé en Afrique occidentale française (1900-1946).* Paris : Karthala, 1993.

FALL P. D., « Stratégies et implications fonctionnelles de la migration sénégalaise vers l'Italie », *Migrations -Société*, vol. 10, novembre-décembre 1998 : 7-33.

- FALL P. D., « Les étrangers au Sénégal. Regards sur les stratégies économiques de la communauté capverdienne », (: 569-582), *in* : *La Population africaine au XXI^e siècle*. Durban : Union pour l'Étude de la Population africaine, 1999.
- FALL P. D., « Protectionnisme migratoire en Afrique noire : les migrants sénégalais face à la politique de "gabonisation" », *BIFAN* B 49 (1-2), 1999-2000 : 102 -134.
- FALL P. D., « Dynamique migratoire et évolution des réseaux d'insertion des Sénégalais à Conakry (République de Guinée) » (:63-75), *in* : Coquery-Vidrovich C., Goerg O., Mandé I. & Rajoanah F. (éds.), *Être étranger et migrant en Afrique au XX^e siècle. Enjeux identitaires et modes d'insertion*. Paris : L'Harmattan, 2003, vol. 2.
- FALL P. D., « Les Sénégalais au KwaZulu-Natal (Afrique du Sud) ou les « naufragés » de la migration internationale », Communication au Congrès international des Études africaines de Barcelone (Espagne), 12 -17 janvier 2004.
- FALL Y., *L'Afrique à la naissance de la cartographie moderne*. Paris : Karthala, 1982.
- FOUCHER M., *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*. Paris : Fayard, 1994.
- GEMDEV, *Mondialisation. Les mots et les choses*. Paris : Karthala, 1999.
- GUEYE M., *Les transformations des sociétés wolof et séreer de l'ère de la conquête à la mise en place de l'administration coloniale (1854-1920)*.- Th. État : Hist. : UCAD de Dakar, 1990.
- GUEYE M., « Le pouvoir politique en Ségambie des origines à la conquête coloniale », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, t. LXVIII n° 250-253, 1981 : 380-387.
- GEORGE P., « L'approche géographique de la réalité des frontières », *Relations internationales*, 1990, n°63 : 243-246.
- GOUNDIAM O., « La liberté de circulation en Afrique francophone », *Revue juridique et politique/Indépendance et Coopération*, n° 1, janvier-mars 1980 : 45-70.
- GRÉGOIRE E. & LABAZÉE P., *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest, Pratiques et logiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*. Paris : Karthala-ORSTOM, 1993.
- IGUE J. O., *Le territoire et l'État en Afrique. Les dimensions spatiales du développement*. Paris : Karthala, 1995.
- JOLLY J., *Histoire du continent africain (des origines à nos jours)*. Paris : L'Harmattan, 1989.
- KABA L., *Kwame Nkrumah et le rêve de l'unité africaine*. Paris : Chaka, 1991.
- KABOU A., *Et si l'Afrique refusait le développement*. Paris : L'Harmattan, 1991.
- KANE A. F., « L'établissement des frontières du Sénégal » (: 163-186), *in* : DIOP M.-C. (dir.), *La société sénégalaise entre le local et le global*. Paris : Karthala, 2002.
- KODJO E., ...*Et demain l'Afrique*, Paris : Stock, 1986.
- LABORATOIRE « CONNAISSANCE DES TIERS-MONDE », *Problèmes de frontières dans le Tiers-monde*. Paris: L'Harmattan, 1982.
- LAMBERT A., « Espaces d'échanges, territoires d'État en Afrique de l'Ouest », *Autrepart* n°6, 1998.
- LAVERGNE R., *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*. Paris/Ottava : Karthala-CRDI, 1996.
- LEFEBVRE G., « La communauté guinéenne de Dakar, une intégration réussie ? » (: 133-150) *in* : Coquery-Vidrovich C., Goerg O., Mandé I. & Rajoanah F. (éds.), *Être étranger et migrant en Afrique au XX^e siècle. Enjeux identitaires et modes d'insertion*. Paris : L'Harmattan, 2003, vol. 2.
- MARCHAND J., *L'économie minière en Afrique australe*. Paris : Karthala-IFAS, 1994.
- MARFAING, L. & WIPPEL S., (dir.), *Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine. Un espace en constante mutation*. Paris/ Berlin: Karthala-ZMO, 2004.
- MAUNY R., *Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen Age d'après les sources écrites, la tradition et l'archéologie*. Dakar : Mémoire de l'IFAN, 1961.
- MBEMBE A., « Les frontières mouvantes du continent africain », *Le Monde diplomatique*, novembre 1999 : 22-23.

- MOREA-DEFARGES P., *La mondialisation, vers la fin de frontières ?* Paris : Dunod, 1993.
- NKRUMAH K., *L'Afrique doit s'unir*. Paris : Présence africaine, 1994.
- OSMONT A. & GOLDBLUM C., *Villes et citadins dans la mondialisation*. Paris : Karthala, 2003.
- OULD CHEIKH A. W., « Espace confrérique, espace étatique : le mouridisme, le confrérisme et la frontière mauritano-sénégalaise » (:195-230), in : Marfaing L. & Wippel S., (dir.), *Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine. Un espace en constante mutation*. Paris/Berlin: Karthala-ZMO, 2004.
- PARK M., *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique*. Paris : La Découverte, 1980.
- PÉROUSE DE MONTCLOS M. A., « L'Afrique rejette ses propres migrants », *Le Monde diplomatique*, décembre 1999 : 16.
- PÉROUSE DE MONTCLOS M. A., « Violences xénophobes en Afrique », *Manière de voir* n°62, mars -avril 2002 : 21-24.
- PERSON Y., « L'État-Nation et l'Afrique », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, t. LXVIII n° 250-253 : 274-282, 1981.
- POURTIER R., « Les géographes et le partage de l'Afrique », *Hérodote* n° 41, 1986 : 91-108.
- POURTIER R., *Atlas de la Zone Franc en Afrique subsaharienne. Monnaie, économie, société*. Paris : La Documentation française, 1995.
- RAISON J. P., « Les formes spatiales de l'incertitude en Afrique contemporaine » (: 5-18), in : *Espaces africains en crise. Travaux de l'Institut géographique de Reims*, 1983-1984.
- Reitel B., Zander P., Piermay J.-L. & Renard J.-P., *Villes et frontières*. Paris : Anthropos, 2002.
- REMUAO, *Enquêtes sur les migrations et l'urbanisation au Sénégal (EMUS) 1992-1993. Rapport national descriptif*. Bamako : CERPOD, 1997.
- SAINT- MARTIN Y., *L'empire toucouleur 1848-1897*. Paris : 1970.
- SALL A. (édit.), *La compétitivité future des économies africaines*. Paris : Karthala, 2000.
- SAMB D., « Mondialisation et rencontre des cultures : le dialogue est-il possible ? » (:15-26), in : *Mondialisation et rencontre des cultures*. Saint-Louis : Xamal, 2002.
- SCHMIDT DI FRIEDBERG O., *Islam, solidarietà e lavoro : i muridi senegalesi in Italia*. Turin : G. Agnelli, 1994.
- SECK A., *Dakar, métropole ouest-africaine*. Dakar : IFAN, 1970.
- TERRAY A. (dir.), *L'État contemporain en Afrique*. Paris : L'Harmattan, 1987.
- THIAM S. M. « Les frontières du Sénégal », *RIPAS* n° 35-36, janvier-décembre 1996.
- THOMPSON V. B., *L'Afrique et l'unité*. Paris : L'Harmattan, 1998.
- TIMERA M., *Les Soninké en France. D'une histoire à l'autre*. Paris : Karthala, 1996.
- TRAORE S. & BOCQUIER P., *Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO). Synthèse régionale*. Paris : Études et Travaux du CERPOD n°15, octobre 1998.
- WITHOL DE WENDEN C., *Faut-il ouvrir les frontières ?* Paris : Presses de Sciences, 1999.
- ZIDOUEMBA D. H., « Les sources de l'histoire des frontières de l'Ouest africain », *BIFAN* B 39 (4), 1977 : 695-835.
- ZIDOUEMBA D. H., « Les frontières du Sénégal. Sources archivistiques et bibliographiques » (: 215-250), in : M.-C. Diop, *Le Sénégal et ses voisins*. Dakar : Sociétés-Espaces-Temps, 1994.